

## Le 7 janvier 2021

L'an deux mille vingt et un, le 7 janvier, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de CORBELIN (Isère), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Catherine GRANGE, Maire.

- Nombre de conseillers en exercice : 19

- Date de la convocation : 31 décembre 2020

### PRESENTS :

	PRESENT	ABSENT
Catherine GRANGE, Maire	X	
Frédéric GEHIN, 1 <sup>er</sup> adjoint	X	
Marie-Hélène LAJON, 2 <sup>ème</sup> adjointe	X	
Lionel RITTNER, 3 <sup>ème</sup> adjoint	X	
Marie-Claude GARIN, 4 <sup>ème</sup> adjointe	X	
Hervé DELBEGUE, 5 <sup>ème</sup> adjoint	X	
Alain CHADI	X	
Christine GUIMOYAS	X	
Jocelyne SCAPPATURA		X
Grégory MEYER		X
Fabienne SALAMAND	X	
Yoann ZINOPOULOS	X	
Sophie GUILLAUD-PIVOT	X	
Anthony BOUVIER	X	
Aline BOSSY	X	
René VIAL	X	
François MANON		X
Ioan FILIMON	X	
William MAIRE		X

Pouvoir :

Grégory Meyer donne son pouvoir à Frédéric Géhin

François Manon donne son pouvoir à Ioan Filimon

Jocelyne Scappatura donne son pouvoir à Christine Guimoyas

William Maire a donné un pouvoir à René Vial

Les Conseillers présents, soit 15 à l'ouverture de la séance, représentant la majorité des membres en exercice qui sont au nombre de 19, ayant atteint le quorum, il a été procédé à l'ouverture de la séance et à la nomination du secrétaire élu parmi les conseillers, à savoir Aline BOSSY

A l'ouverture de la séance, Mme le Maire rend hommage à George Béchet, ancien adjoint, décédé brutalement le 23 décembre dernier.

« Je voudrais rendre un hommage à la mémoire de Georges Béchet qui fut adjoint à l'urbanisme et délégué communautaire lors de la mandature 2008 / 2014 et qui nous a quitté brutalement le 23 décembre.

Je ne l'ai pas connu personnellement et ce sont ses amis qui m'ont confié qu'il était reconnu pour sa rigueur dans le traitement des dossiers qui lui était confiés dans le cadre de ses charges communautaires et communales.

Mais c'est le grand amateur de vin qu'était Georges qui l'a poussé à participer très activement à la création de l'association VTG (vins, terroir et gastronomie).

C'est avec rigueur et aussi enthousiasme qu'il accomplissait toutes ses missions.

Quand son œil scintillait, ses amis savaient qu'il allait leur parler des paras car Georges a fait partie de l'association nationale des parachutistes, sa passion.

Enfin, Georges était un bon vivant, aimant les sorties qu'il faisait avec le club de marche de Corbelin et les discussions avec les uns ou les autres, au cours desquelles il refaisait le monde.

Georges nous a désormais quitté et je présente à sa famille, avec l'ensemble du conseil municipal, toutes mes condoléances.

Je vous propose de vous lever pour une minute de silence. »

Bernard Guillaud remercie pour cet hommage au nom de son épouse et de toute sa famille.

Approbation du compte rendu de la dernière réunion : à l'unanimité

#### ORDRE DU JOUR :

- Décisions prises par délégation
- Proposition de désignation des membres des comités de travail et de la commission des Balcons du Dauphiné
- Autorisation d'ouverture des crédits d'investissements dans la limite de 25 %
- Renouvellement de la ligne de trésorerie
- CAF : signature de la Convention de Territoire Globale (CTG) 2020
- Protection fonctionnelle R. VIAL
- Tarif électricité food-truck place du Campanil
- Médiathèque : nouvelle convention portant soutien aux projets communaux de lecture publique avec le Département de l'Isère.
- Convention-cadre de partenariat entre la CCBD et les communes membres.

#### - Décision prise par délégation :

N°2020-37

Objet : Contrat de maintenance des ascenseurs

Vu le contrat de maintenance des ascenseurs de la médiathèque et du bâtiment central du groupe scolaire passé avec KONE,

Considérant la nécessité de renouveler le contrat,

Décision de souscrire un contrat de maintenance global avec KONE à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020. Le coût de la redevance annuelle est de 2350€ pour l'ensemble des équipements. Le contrat est conclu pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

**- Proposition de désignation des membres des comités de travail et de la commission des Balcons du Dauphiné :**

Pour rappel, vous trouverez la liste des comités qui sont ouverts à tous les conseillers municipaux intéressés :

Comités de travail thématiques	Noms
Comités contribuant à construire la stratégie	
1. Comité de travail « stratégie foncière »	Lionel Rittner
2. Comité de travail « patrimoine communautaire »	
3. Comité de travail « Plan Climat Air-Énergie Territorial »	
4. Comité de travail « tarification des services de l'intercommunalité »	Catherine Grange
5. Comité de travail «coopération et mutualisation avec les communes »	Sophie Guillaud-Pivot
6. Comité de travail « stratégie ressources humaines »	Sophie Guillaud-Pivot
Comités environnement et les cycles de l'eau	
7 eau et assainissement	Grégory Meyer
8. Comité de travail «GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations »	François Manon
9. Comité de travail « mobilités »	Grégory Meyer Yoann Zinopoulos
10. Comité de travail « biodiversité et mesures agro-environnementales »	François Manon
11. Comité de travail « politique déchets »	Christine Guimoyas
Comités développement économique et touristique	
12. Comité de travail « stratégie agricole »	
13. Comité de travail « économie » groupe de travail spécifique : « soutien à l'économie et au territoire » au vu des impacts de l'épidémie du coronavirus	Alain Chadi
14. Comité de travail « stratégie d'aménagement des zones d'activités »	
15. Comité de travail « politique du développement touristique »	
Comité insertion	
16. Comité de travail « insertion professionnelle et sociale »	
Comité petite enfance, enfance et jeunesse	
17. Comité de travail « petite enfance et enfance »	Fabienne Salamand
Comité équipements et événements sportifs	
18. Comité de travail « Expérience ViaRhôna »	Fabienne Salamand
Comité habitat et logement	
19. Comité de travail «Commission Sociale Intercommunale habitat (CSI) »	Marie-Claude Garin
Comité développement culturel	
20. Comité de travail «politique culturelle »	Marie-Claude Garin Catherine Grange
Comité accompagnement des habitants et tiers lieux accueillant les Espaces France Services	
21. Comité de travail « espace d'accueil et de services aux habitants »	Grégory Meyer
Comité maintien et structuration de l'offre de soin	
22. Comité de travail « avenir médical »	Marie-Claude Garin Alain Chadi

Commission transversale : Sophie Guillaud-Pivot sera titulaire et Alain Chadi suppléant.

Cette commission se réunit mensuellement : elle analyse les propositions des comités de travail et émet ses préconisations.

Chaque conseiller devra faire son retour du travail de son comité.

## **Délibération n°2021-1-1 - Finances : ouverture de crédits dans l'attente du vote du budget 2021**

Préalablement au vote du budget primitif 2021, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2020.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1<sup>er</sup> trimestre 2021 et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, en vertu de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal peut autoriser le maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2020.

Frédéric Géhin propose d'ouvrir 20 000€ des crédits pour les travaux à savoir l'article 2313 constructions du chapitre 23 immobilisations en cours. Les crédits inscrits au budget 2020 pour l'article 2313 s'élevaient à 715000€, le quart de cette somme représente 178 750€.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- DECIDE d'ouvrir les crédits suivants avant le vote du budget primitif 2021 :  
20 000 € à l'article 2313 constructions du chapitre 23 immobilisations en cours.

## **Renouvellement de la ligne de trésorerie**

Par délibération du 25 février 2020, le conseil municipal avait délibéré pour contracter auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre Est un prêt relais de 200 000€ en attente de subventions et de recouvrement du FCTVA pour une durée de 24 mois.

Or sur le contrat, il a été mentionné une durée de 12 mois : ce point avait été mis à l'ordre du jour pour renouveler ce prêt relais pour une année. Or le Crédit Agricole a reconnu une erreur matérielle ; le contrat est bien conclu pour une durée de 24 mois. Ce point est donc retiré de l'ordre du jour.

## **Délibération n°2021-1-2- CAF : signature de la Convention de Territoire Globale (CTG) 2020**

Les communes de Corbelin et des Avenières Veyrins-Thuellin avaient un Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) avec la CAF pour les activités du centre de loisirs (mercredis, vacances) et l'animation jeunesse en lien avec le Centre Social Jean Bedet.

Ce CEJ a pris fin le 31/12/2019 tout comme le dispositif même du CEJ que la CAF a remplacé par la Convention de Territoire Globale (CTG) à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Celle-ci pourra couvrir toute ou partie des champs d'intervention de la Caf : "enfance", "jeunesse", "parentalité", "animation de la vie sociale", "logement", "vacances", "accès aux droits", etc.

Elle constitue un cadre politique souple permettant de s'adapter aux évolutions des configurations territoriales et aux éventuels transferts de compétences qu'ils impliquent.

Elle favorise l'élaboration et le pilotage d'un projet de territoire, à savoir au niveau de l'intercommunalité des BALCONS DU DAUPHINE à partir duquel peuvent s'articuler les différentes conventions de financement des structures et services aux familles.

Cependant, l'actuel CEJ qui lie la communauté de communes des Balcons du Dauphiné à la CAF a pris fin le 31 décembre 2020.

La CAF a donc proposé de signer une CTG uniquement pour l'année 2020 pour Corbelin et Les Avenières Veyrins-Thuellin en attendant d'établir le projet de territoire au niveau intercommunal dès 2021.

Il convient d'autoriser le maire à signer cette CTG pour l'année 2020.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- AUTORISE Madame le Maire à signer la Convention Territoriale Globale pour l'année 2020.

**Délibération n°2021-1-3- protection fonctionnelle R. VIAL**

Lors du conseil du 24 septembre dernier, Mme le maire s'est engagée à mettre au vote la protection fonctionnelle à M. Vial une fois la date d'audience connue. L'audience étant fixée le 14 janvier, ce point doit être délibéré.

A la demande de Mme le Maire, M. Vial quitte la salle du conseil.

La protection fonctionnelle de l'élu est un droit mais qui est soumis au vote du conseil. Mme le Maire explique les conséquences d'un refus : le conseil s'expose à un recours de l'intéressé : cela engagera des frais pour la commune et pourrait aussi coûter en dommages et intérêts.

Concernant la protection fonctionnelle des agents, cette dernière est accordée par décision du Maire, M. Huguet, garde champêtre a reçu cette protection fonctionnelle par décision en date du 12 novembre 2020.

Cette demande de protection fonctionnelle a été évoquée à plusieurs reprises en Conseil. Si M. Vial est en droit de la demander, le conseil est surpris que cette demande ait été faite si tardivement alors que les faits se sont déroulés pendant sa mandature et il aurait très bien pu demander cette protection avant. De plus, le conseil a été d'autant plus surpris que M. Vial a contesté l'élection du mois de mars devant le tribunal administratif tout en demandant cette protection. Après ce rappel des faits, Mme le Maire ouvre le débat.

Débats :

Lionel Rittner votera contre pour 4 raisons :

Tout d'abord à cause de la « fausse » date d'audience que M. Vial a annoncé : il ne peut pas y avoir d'erreur : l'audience est notifiée par courrier

Ensuite, il s'agit d'une personne qui a intenté une action en justice contre le résultat des élections municipales et a perdu : il a du mal à devoir accorder ensuite une protection pour cette personne.

Par ailleurs, cette demande de protection a été demandée à la suite de la publication officielle du résultat des élections alors que cette affaire était beaucoup plus ancienne.

Enfin, si l'intéressé contestait l'éventuel refus de protection, il serait tout à fait possible de procéder à une nouvelle délibération pour lui accorder cette protection ? Cela montrerait simplement et très clairement à tout le monde son état d'esprit.

Sophie Guillaud-Pivot partage les arguments de Lionel Rittner, cependant, si le conseil n'accorde pas ce soir cette protection, la commune risque d'être mis en défaut.

Alain Chadi soutient les propos de Lionel Rittner car ce qui s'est passé n'est absolument pas normal et qu'il faut être prêt à assumer ses responsabilités.

Marie Hélène Lajon votera pour. Tout d'abord, en tant qu'adjointe à l'action sociale, son rôle est d'aider les nécessiteux, M. Vial nous demande de l'aide, donc elle ne se voit pas refuser cette aide-là. Enfin, elle souhaite en finir avec cette « histoire ». Si cette protection est refusée, le conseil est parti pour des semaines et des mois de procédures.

Iona Filimon votera également pour : c'est un droit de l'élu et il faut mettre fin aux histoires de personnes.

Mme le Maire soumet au vote :

Le conseil municipal, après avoir délibéré :

Sur 17 suffrages exprimés :

Pour : 5 : Catherine Grange, Marie-Hélène Lajon, Aline Bossy, Ioan Filimon et François Manon

Mme le Maire précise qu'elle vote pour en tant que maire mais personnellement elle rejoint les propos de Lionel Rittner

Abstentions : 4 : Sophie Guillaud-Pivot, Fabienne Salamand, Frédéric Géhin et Grégory Meyer



#### 4 ) SALLE POLYVALENTE :

##### \* Pour les utilisations autres que sportives :

*Particuliers : Corbelinois exclusivement du vendredi 17h au dimanche inclus :		1 000 €	
	Par demi-journée supplémentaire	250€	
*Associations corbelinoises :	<b>Totalité de la salle</b>	210 €	
	Utilisation du bar et de la cuisine exclusivement pour une manifestation à but lucratif	80 €	
*Associations extérieures (manifestation à but lucratif ou non):		1 500 €	(1 journée)
* pour les associations à but caritatif avec entrées payantes		750€	
* pour les assemblées départementales, associations à but caritatives sans entrées payantes	Participation aux frais de fonctionnement et d'entretien	210€	
	<b>* Pour les utilisations sportives :</b>		
*Associations corbelinoises :		gratuit	
*Associations extérieures (manifestation sportive à but lucratif ou non):		1 500 €	(1 journée)

**Une caution de 1000 € sera demandée pour tous les utilisateurs, y compris les associations.**

#### 5) AUTRES LOCAUX

##### \*Préau de l'école :

Associations corbelinoises	Gratuit	
Particuliers (Pour apéritifs après cérémonies)	50 €	(1/2 journée)

##### \*Médiathèque : espace culturel Marie-Josèphe Lénault au 1<sup>er</sup> étage

pour réunions d'affaires (1 journée) :	400 €	
pour les associations corbelinoises :	gratuit	

#### **C) DROITS DE PLACE**

* camions de vente de pizza, foodtruck et autres snacks ambulants	30€	<b>Forfait mensuel pour 1 emplacement hebdomadaire</b>
<b>Droit de branchement à l'électricité</b>	<b>5€</b>	
*Autres : spectacles, marchands itinérants...	50 €	

#### **D )MEDIATHEQUE LES RONDIERS**

##### ***Abonnement annuel :***

*Abonnement famille (parents et enfants à charge) :	12 €
*Abonnement adulte (+18 ans) :	8 €
* Abonnement enfants jusqu'à 14 ans :	gratuit
*Abonnement Adolescents (14 à 18ans) étudiant (+18 ans) :	5 €
*Abonnement association extérieure à la commune:	30 €

##### ***Divers :***

*Internet :	gratuit	pour les abonnés
*retard :	3 €	par semaine après 3 relances
*perte de document :	remboursement	sur la valeur de rachat
*photocopie : la copie	0,25 €	format A4
	0,50 €	format A3
*édition de document sur imprimante	0,25 €	
* Livre Corbelin d'hier à aujourd'hui	20 €	
*Livre « Corbelin 1914-1918 »	20 €	
* calendrier	10€	

#### **E) DROITS DE PLACE VOGUE**

Manège enfantin	60 €
Autos-enfants	60 €
Stand de jeux (pêche+grue)	60 €
Remorque jeux	60 €

Tir	60 €
Confiserie	60 €
Petits stands	30€
Parat Rooper	150 €
Autos-skooter	150 €
Chenille	150 €

### **Délibération n°2021-1-5- Médiathèque : nouvelle convention portant soutien aux projets communaux de lecture publique avec le Département de l'Isère.**

Après avoir pris connaissance du projet de convention et après avoir délibéré à l'unanimité,  
Le conseil municipal :

- AUTORISE Madame le Maire à signer la convention portant soutien aux projets communaux de lecture publique avec le Département de l'Isère.

### **Délibération n°2021-1-6 Convention-cadre de partenariat entre la CCBD et les communes membres.**

Après avoir pris connaissance du projet de convention-cadre de partenariat entre la Communauté de Communes des Balcons du Dauphiné et les communes membres,

Considérant que cette convention de principe est faite pour faciliter la gestion au niveau de la communauté de communes et ainsi libérer le conseil communautaire de sujets technique n'ayant pas d'enjeu et après avoir délibéré à l'unanimité,

Le conseil municipal :

- AUTORISE Madame le Maire à signer la convention-cadre de partenariat entre les CCBD et les communes membres.

Avant tour de table :

Mme Grange annonce la demande de retrait des délégations de Grégory Meyer pour des raisons professionnelles suites à de nouvelles attributions.

Yoann Zinopoulos a pris les délégations en matière de mobilité et du système d'information

Reste l'Espace Naturel Sensible : si des conseillers sont intéressés : le faire savoir ...

Lionel Rittner :

Travaux épicerie :

La réunion de démarrage du chantier est fixée au 11 janvier.

Logements de l'ancienne boulangerie Place J. falatieu :

mise en place des travaux progressive

Sophie Guillaud-Pivot :

Centre Social :

Le comité de pilotage s'est tenu en visioconférence pour présenter le projet social.

Le centre social est à la recherche de chantier pour l'animation « chantier jeunes ».

Les jeunes sont rémunérés 6€ de l'heure. Le chantier permet de récolter de l'argent pour financer leurs projets. La commune doit fournir le matériel en plus de la rémunération. A réfléchir...

Hervé Delbègue :

Fibre optique :

Les travaux vont débuter fin janvier : il s'agit d'installer la fibre sur le tronçon 19 (Route de la Chèvre) sur une longueur de 15 km (Corbelin, Granieu, Aoste et Romagnieu). Le chantier va impacter 1 semaine la commune.

Route de Bugnon :

Suite à la réunion avec le Département, l'arrêté de mise en agglomération une partie de la Route de Bugnon a été pris.

1<sup>ère</sup> phase : installation des panneaux d'agglomération « hameau de Bugnon » dont le coût revient à la commune

2<sup>ème</sup> phase : aménagement routier

Yoann Zinopoulos :

Aire de jeux :

La demande de subvention a été déposée auprès de la région : attente de la réponse. Le but étant une finalisation pour le mois de juin 2021.

Frédéric Géhin :

point sur les demandes de subvention :

Aire jeu et local commercial auprès de la Région

Département et l'Etat : toiture du local technique

Commission finances : réunion le 25 janvier au lieu du 18

4 février : Débat d'Orientation Budgétaire en conseil

Commission finances début mars préparatoire au vote du budget le 11 mars

Catherine Grange :

Plan Label école numérique 2020 :

L'école de Corbelin a été retenue lors du dernier appel à projet. La commune attend la convention.

L'Etat subventionnera 50% des dépenses plafonnées à 14 000€ pour l'équipement des classes en vidéo projecteurs interactifs :

Vœux :

annulation de la cérémonie du fait de la situation sanitaire : il est prévu d'enregistrer d'une vidéo qui sera mise en ligne et une transcription sera adressée par courrier aux Corbelinois âgées de plus de 75 ans.

Fabienne Salamand :

Formation BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur) : il existe un financement de la CAF d'un montant de 350€ dans cadre du Contrat Enfance Jeunesse actuel pour 7 Stagiaires : 5 au centre social et 2 au Moulin

Un jeune Corbelinois s'est déjà inscrit : reste un financement possible : il convient de lancer un appel à candidatures.

Conseil jeunes citoyens :

Il est prévu une présentation des projets en conseil avec Maurice Nicolas, élus référent de la commune des Avenières-Veyrins-Thuellin dès que le conseil sera installé. Ce Conseil jeunes citoyens sera ouvert à 20 jeunes dont 6 de Corbelin

Parole donnée à l'assistance:

Sébastien Savarino :

Il souhaite avoir des informations sur le développement du Très Haut Débit à Corbelin et ce, en tant que professionnel. Il s'est installé à Corbelin car il y avait l'ADSL : maintenant le débit est très limité et n'est plus suffisant pour travailler ; ce qui lui est très préjudiciable

Le territoire de l'ex Pays des couleurs est très en retard si l'on se réfère à la carte de l'ARSEP

Quand est-ce que la fibre sera accessible sur la commune ?

Il a des idées si des élus sont intéressés et demande à considérer la solution des RIP (Réseau d'Initiative Publique) qui est un projet porté par les collectivités territoriales pour mettre en place un réseau de communications, en fibre optique.

Hervé Delbègue précise que lors de la réunion sur les travaux sur le déploiement de la fibre ce lundi : aucune visibilité pour la mise à disposition de la fibre, prévue initialement en 2024...

Frédéric Géhin précise que c'est bien le Département qui est initiateur du projet.

M. Brennier, président de la CCBD a bien conscience de la problématique. Il a bien fait remonter à M. Barbier, président du Département les difficultés : d'ailleurs pour les communes fibrées près de 50% les prises ne fonctionnent pas...

Séance clôturée à 19h45

Prochains conseils :

4 février

11 mars

8 avril

20 mai

17 juin

Affiché le 30 janvier 2021

Le Maire,

Catherine GRANGE